



# Comité Technique de Réseau Police Nationale

6 Mai 2020

## Déclaration Préalable

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,  
Chers collègues,

Au-delà de l'ordre du jour et du point sur le bilan social, c'est principalement le plan de retour à l'activité qui préoccupe nos collègues.

Si nous avons compris que le jour d'après, devait se traduire par un retour au fonctionnement normal des services, il est impérieusement nécessaire que ce retour soit progressif et que du plan de service dégradé nous passions au plan de service aménagé.

Ce plan devra être adapté et calibré au fonctionnement des services de la justice.

Des aménagements horaires doivent être décidés dans le respect du dialogue social et certainement pas à la hussarde comme certains directeurs territoriaux tentent de l'imposer

Le retour progressif à la normale impose l'abandon de certaines réformes structurelles comme celles prévues sur le 77 et le 91 : la réorganisation territoriale ne pourra pas être conçue sans le respect du dialogue social et des organisations syndicales !

La situation actuelle ne peut permettre les échanges qui s'imposent et pour notre organisation syndicale il est hors de question que des décisions puissent être prises dès la rentrée de septembre prochain !

La limitation des déplacements interdit toutes perspectives de congés bonifiés pour nos collègues ultramarins.

Il est impératif que la réforme dictée par la fonction publique soit reportée afin de ne pas doublement pénaliser ces mêmes collègues.

Nous aurons l'occasion, Monsieur le Président, lors de nos échanges bilatéraux de venir plus en détail sur certaines incohérences en matière de gestion RH qui viendraient pénaliser nos collègues : les incapacités à gérer des changements ne sauront jamais obérer le droit de celles et ceux que nous représentons.

Nous demandons que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de cette instance.